

Formation DPC, FIFPL, OPCO EP

PRISE EN CHARGE DES ANGINES
BACTÉRIENNES À L'OFFICINE : LA
PRESCRIPTION ANTIBIOTIQUE➤ **FORMAT**

PRÉSENTIEL 4H | SUR SITE

PRÉ-INSCRIPTIONS
OUVERTES➤ **PRÉ-REQUIS**

Les pharmaciens doivent être déjà formés à la réalisation du TROD officinal grâce à leur participation à une de ces trois formations validantes :

- La formation prévue dans l'arrêté du 29 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine dans sa version en vigueur ;
- La formation prévue dans l'arrêté du 9 mars 2023 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 45 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé »
- La formation prévue aux arrêtés du 18 février 2021 modifié du directeur général de l'ARS Bretagne relatif à l'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » et du 14 septembre 2023 relatif à l'extension aux régions Centre-Val de Loire, Corse et Occitanie de l'expérimentation « Orientation dans le système de soins (Osys) » portant sur la restructuration du parcours de soins et la dispensation pharmaceutique encadrée.

➤ **RÉSUMÉ - PROBLÉMATIQUE**

La mobilisation dans la lutte contre l'antibiorésistance vient d'être reconfirmée via la stratégie 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine qui repose sur deux piliers : la prévention et le contrôle des infections, ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins et le bon usage des antibiotiques.

La parution du décret N° 2024-550 du 17 juin 2024 autorise les pharmaciens officinaux, sous certaines conditions, à la réalisation des TROD angine à l'officine des patients présentant une odynophagie et les autorise à pouvoir prescrire un traitement antibiotique selon les dernières recommandations HAS/SPLF en cas de résultat positif. Ce décret répond ainsi à cette stratégie 2022-2025 en réduisant les délais de prise en charge des angines de l'adulte avec diminution des complications du fait de cette prise en charge précoce.

L'utilisation des TROD pour différencier une angine virale d'une angine bactérienne permet de limiter les prescriptions inappropriées d'antibiotiques et les dernières recommandations SPLF vis-à-vis de la prescription des antibiotiques permet de lutter activement contre l'antibiorésistance dans un contexte où les résistances bactériennes à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A ne cessent de croître.

Cette formation a pour objectif d'améliorer la sécurité de la prise en charge des angines aiguës à l'officine en formant les pharmaciens déjà formés à la réalisation des TROD angine à la prescription antibiotique dans les conditions fixées par le décret N° 2024-550 du 17 juin 2024.

➤ **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

CONNAISSANCES ATTENDUES	COMPÉTENCES ATTENDUES
• Maîtriser l'aspect législatif et réglementaire du décret N° 2024-550 du 17 juin 2024 • Savoir diagnostiquer une angine bactérienne • Connaître toutes les situations où une orientation médicale est nécessaire • Maîtriser l'ensemble des informations à prodiguer au patient	• Être en mesure, après vérification des critères d'exclusion, de prescrire un traitement antibiotique selon les dernières recommandations HAS/SPLF • Être en capacité de promouvoir les principes de bon usage des antibiotiques auprès des patients pour limiter les effets secondaires et les antibiorésistances • Savoir prendre en charge l'odynophagie d'un patient lors d'un TROD négatif

➤ **PUBLICS**

Pharmacien titulaire d'officine, Pharmacien adjoint d'officine

